

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

**Excusés :**

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

**Délibération n° 008/2024**

**OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES AU COLLEGE ANDRE GIDE, AU FONDS SOCIAL EDUCATIF ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE 2022/2023**

**OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES AU COLLEGE ANDRE GIDE, AU FONDS SOCIAL EDUCATIF ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE 2022/2023**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** le non-paiement de la participation financière de la Communauté de Communes Campagne de Caux au profit du collège André Gide, du fonds social éducatif et de l'association sportive du collège pour les années 2020 et 2021. Il a été constaté que les crédits prévus au chapitre 65 du budget 2023 étaient insuffisants pour payer la participation financière au collège André Gide, au fonds social éducatif et à l'association sportive du collège pour l'année 2022/2023 ;

**Considérant** que l'absence de répartition des montants n'a pas permis le versement des subventions sur l'exercice 2023 malgré la décision modificative ;

Il convient de procéder au versement des subventions de la manière suivante sur le budget 2024 :

- Collège André Gide : 3 224,02 €
- Fonds social éducatif : 2 865,80 €
- Association sportive du collège : 1 074,68 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'INSCRIRE** les subventions mentionnées ci-dessus au budget général 2024 au titre de l'année 2022/2023 ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
  - o Collège André Gide : 3 224,02 €
  - o Fonds social éducatif : 2 865,80 €
  - o Association sportive du collège : 1 074,68 €

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE**

